



Faculté de Droit et
de Science Politique
Aix-Marseille Université



INSTITUT LOUIS FAVOREU

Rapport annuel d'activités 2020

Faculté de droit - Espace René Cassin
3 avenue Robert Schuman, 13628 Aix-en-Provence cedex 1
tél. 04 42 17 29 55/56/57

<https://dice.univ-amu.fr/fr/dice/ilf>

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'INSTITUT LOUIS FAVOREU

Un centre de recherche aux thématiques riches et d'actualité

Un lieu de rencontres scientifiques majeures

Un lieu de production scientifique de référence

Un enseignement riche et ouvert à l'international

ACTIVITÉS DE FORMATION

I – Diplômes de masters

II – Clinique juridique des droits fondamentaux

III – Certificat Universitaire

IV – Thèses de doctorat

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

I – Programmes de recherche

II – Coopérations scientifiques

III – Manifestations scientifiques

IV – Publications scientifiques

PRÉSENTATION DE L'INSTITUT LOUIS FAVOREU

L'Institut Louis Favoreu – Groupe d'études et de recherches sur la justice constitutionnelle (ILF-GERJC) a été créé par le Doyen Louis FAVOREU en 1976 sous la dénomination Groupe d'études et de recherches sur la justice constitutionnelle. Le nom d'Institut Louis Favoreu a été accolé en 2004 après le décès de son fondateur. Il s'agit, depuis ses débuts, d'un centre de droit public de référence dans le paysage universitaire français, tant sur le plan de l'équipe qui le compose – formée d'une vingtaine d'enseignants-chercheurs et chercheurs CNRS – que de la richesse de la production scientifique et de la qualité des enseignements et formations qui y sont proposés. De 1984 à 2004, l'ILF-GERJC a fait partie des Unités mixtes de recherche 6055 et 6901. En 2004, l'Institut est devenu membre de l'Unité mixte de recherche 7318 Droits international, comparé, européen, nouvellement créée.

Un centre de recherche aux thématiques riches et d'actualité

La recherche, dynamique et ouverte tant sur le plan national qu'international, concentre la plus grande partie de l'activité de l'Institut Louis Favoreu. Le droit constitutionnel normatif et relationnel, à travers l'étude des sources du droit et des droits fondamentaux, constitue la matrice des activités de recherche du centre. Si l'étude du droit interne est particulièrement privilégiée, l'attention portée à l'approche comparatiste est une de nos caractéristiques et ce, dans une perspective de droit positif, mettant l'accent sur l'analyse de la jurisprudence constitutionnelle, une approche qui est en grande partie attribuée au Doyen Favoreu dès les années 1980.

La diversité des thèmes de recherches est également l'une des caractéristiques du centre, puisqu'en plus de l'axe principal qui vient d'être évoqué, les membres de notre équipe sont spécialisés sur des questions telles que le droit électoral et des mandats, le droit des collectivités locales, le droit social, le droit de la reconstruction des États, les droits fondamentaux dans les systèmes de *common law*, les rapports entre les systèmes juridiques nationaux et supranationaux, etc.

Un lieu de rencontres scientifiques majeures

Depuis sa création, l'ILF-GERJC a organisé, seul ou conjointement, environ cent vingt colloques nationaux et internationaux.

Depuis 1985, l'Institut Louis Favoreu organise chaque année la *Table ronde internationale* qui réunit des chercheurs, des juges nationaux et internationaux, des doctorants et étudiants venus du monde entier pour débattre sur des sujets d'actualité. Au fil du temps, cette manifestation scientifique a acquis une renommée internationale incontestable. Elle figure parmi les rares manifestations régulières d'envergure internationale se déroulant hors des enceintes parisiennes.

Afin de renforcer les échanges et la transmission du savoir entre les chercheurs confirmés et les jeunes chercheurs, l'Institut Louis Favoreu a créé, en 1989, le *Cours international de justice constitutionnelle*. Depuis 2016, il est organisé sous la forme d'une Université d'été. L'identité de celle-ci repose sur une approche pluridisciplinaire des sujets traités et sur une *Masterclass* qui réunit de jeunes chercheurs sélectionnés, encadrés dans leur projet de contribution sur le thème retenu par les organisateurs. Les quatre meilleures contributions font l'objet d'une publication dans l'*Annuaire international de justice constitutionnelle*.

L'activité scientifique menée dans le cadre de ces manifestations a permis à l'ILF-GERJC de développer un réseau unique de coopération avec des universités internationalement reconnues dans des champs d'expertise similaires en Europe de l'Ouest (*Université catholique de Louvain* (Belgique), Université de Tübingen (Allemagne), Université *La Sapienza* à Rome (Italie), Université *Complutense* Madrid (Espagne), en Europe de l'Est (Université de Szeged (Hongrie), Université de Bucarest (Roumanie), Université C. S. Wyszynski-Varsovie (Pologne) mais aussi sur les autres continents (*Cardozo Law School* (New York), São Paulo (Brésil), Western Cape & Pretoria (Afrique du Sud).

Ce travail collectif mené avec ses partenaires de la *Table ronde internationale* et de l'*Université d'été de l'ILF* a été élargi grâce à l'implication du Centre dans le réseau national d'études et de recherches sur le droit constitutionnel à travers l'*Association française de droit constitutionnel* et l'*Association francophone des chercheurs sur les pays de l'Est* dont il constitue le siège et au sein desquelles il participe activement, tant à ses instances dirigeantes qu'à ses travaux collectifs.

Un lieu de production scientifique de référence

Manuels

L'Institut Louis Favoreu a été à l'initiative de la conception de deux manuels et d'un recueil de jurisprudence constitutionnelle, réédités régulièrement :

Le précis de ***Droit constitutionnel*** a été conçu pour permettre aux étudiants de première année de droit et à ceux des Instituts d'études politiques de suivre les différents semestres d'enseignement de droit constitutionnel, mais également aux candidats aux concours de la fonction publique et aux praticiens. Grâce à l'étude de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, l'ouvrage fait une place essentielle à la conception juridique de ce droit, sans pour autant négliger l'approche historique et l'analyse des évolutions de la V^e République.



Dernière édition parue : 23^e éd., septembre 2020

Auteurs : Louis Favoreu, Patrick Gaïa, Richard Ghevontian, Jean-Louis Mestre, Otto Pfersmann, André Roux, Guy Scoffoni.

Le manuel de ***Droit des libertés fondamentales*** a été le premier à traiter en France la théorie générale des libertés et droits fondamentaux et se concentre sur l'étude approfondie de la question de leur protection au niveau constitutionnel et européen (dans le cadre du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne). Il est destiné aux étudiants de licence en droit et des Instituts d'études politiques et aux candidats à l'examen d'entrée au Centre de formation des avocats.



Dernière édition parue : 7^e éd., décembre 2015

Auteurs : Louis Favoreu, Patrick Gaïa, Richard Ghevontian, Ferdinand Mélin-Soucramanien, Annabelle Pena, Otto Pfersmann, Joseph Pini, André Roux, Guy Scoffoni, Jérôme Trémeau.

Le recueil des ***Grandes décisions du Conseil constitutionnel*** a été conçu pour permettre aux justiciables de mieux connaître l'ensemble des droits et libertés que la Constitution leur garantit et dont ils peuvent désormais se prévaloir. En effet, depuis



l'entrée en vigueur de la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), la jurisprudence constitutionnelle a pris une très grande importance puisque désormais, le justiciable a la possibilité de faire valoir, devant toute juridiction, une méconnaissance de ses droits et libertés fondamentaux. Et cela concerne non seulement les particuliers, mais aussi les associations, les syndicats ou les collectivités territoriales.

Dernière édition parue : 19^e éd., septembre 2018

Auteurs : Patrick Gaïa, Richard Ghevontian, Ferdinand Mélin-Soucramanien, Éric Oliva, André Roux.

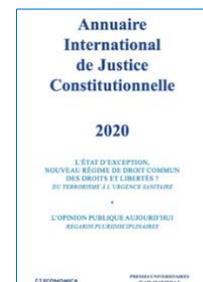
Collections d'ouvrages de l'ILF-GERJC

Pour encourager et favoriser la promotion et la valorisation du savoir, l'Institut Louis Favoreu a créé deux collections dans lesquelles sont publiés les actes de colloques ou des études spécifiques sur un sujet d'actualité dirigées par les enseignants-chercheurs du laboratoire. Il s'agit notamment des **Cahiers de l'Institut Louis Favoreu** et de la collection « **Actes & Colloques** » publiés aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille (PUAM).



Revue

L'**Annuaire international de justice constitutionnelle (AIJC)** a été la première revue créée au sein de l'Institut Louis Favoreu. Avec une parution annuelle depuis 1985, elle regroupe les travaux des rapporteurs nationaux de la *Table ronde internationale* et du *Cours international de justice constitutionnelle*, devenu depuis 2016 l'*Université d'été de l'ILF*. Avec ses 36 volumes déjà parus, l'*Annuaire* représente aujourd'hui l'une des plus grandes références mondiales en matière de droit constitutionnel. Leur mise en ligne sur le site *Persee*, aux côtés des collections de documents scientifiques les plus connues, permettant une consultation libre et gratuite à travers le monde, constitue une marque de reconnaissance de sa qualité.



En 1990, a été créée la **Revue française de droit constitutionnelle**. À travers des études et des chroniques, cette revue trimestrielle a pour vocation de souligner les aspects les plus vivants du droit constitutionnel en France, en Europe et dans le monde, d'accompagner les mutations doctrinales, jurisprudentielles et institutionnelles, de les éclairer grâce à des analyses et commentaires à plusieurs voix et de mettre en relief le rôle du droit constitutionnel comme droit de la démocratie. Chaque numéro comprend plusieurs études de fond sélectionnées par le Comité de lecture et une série de chroniques régulières. Tous les domaines du droit constitutionnel ont vocation à faire l'objet de publications : histoire constitutionnelle, institutions politiques, jurisprudence constitutionnelle, droits fondamentaux, etc.



Tous les numéros parus depuis 2001 sont disponibles sur *cairn.revues* : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-francaise-de-droit-constitutionnel.htm>

En 2015, a été créé le bulletin d'information trimestriel **Lettre de l'Est**, en version électronique, qui a pour objectif d'informer sur les faits les plus marquants – d'ordre juridique, politique, social et économique – intervenus dans les pays de l'Est. Ouverte à la pluridisciplinarité, la présente publication vise aussi à rapprocher les chercheurs de tous bords afin d'enrichir les échanges et les débats, en permettant de la sorte une meilleure compréhension des spécificités de ces pays.



Cette ouverture souhaitée par les rédacteurs de la publication permet de présenter des informations utiles, accessibles aux spécialistes comme à toute personne s'intéressant à cet espace géographique.

Tous les numéros du bulletin sont disponibles sur les sites internet de l'Institut Louis Favoreu (<https://dice.univ-amu.fr/fr/dice/ilf/publications/revues/lettre-lest>) et de l'Association francophone des chercheurs sur les pays de l'Est (<https://afcpeasso.wixsite.com/afcpe>).

Un enseignement riche et ouvert à l'international

L'enseignement est également l'une des préoccupations majeures de l'ILF-GERJC, tant par la richesse que par le caractère unique des formations proposées.

Nous proposons ainsi trois Masters 2 et un Certificat universitaire en *Droit de l'animal*, tous ouverts aux étudiants étrangers.

Outre les enseignements qu'elle dispense, l'équipe enseignante de l'Institut Louis Favoreu est fortement attachée à une politique favorisant l'insertion de ses étudiants et doctorants dans les activités de recherches collectives : invitation à toutes les manifestations organisées au sein de l'Institut, association aux programmes de recherche en fonction du sujet de la thèse de doctorat, interventions proposées lors des colloques et journées d'études, soutien matériel pour les déplacements en France et à l'étranger pour effectuer des séjours de recherches, etc.

Depuis la rentrée 2016, sont organisées les *Matinales de l'ILF*, des rencontres mensuelles qui constituent des moments d'échanges scientifiques permettant aux membres de l'Institut qui le souhaitent de soumettre à la discussion l'avancement de leurs travaux de recherches, des projets de publications ou d'organisation d'une manifestation scientifique, de discuter collectivement sur un sujet d'actualité ou faire part d'un retour d'expérience suite à la réalisation d'un séjour scientifique, en France ou à l'étranger.

Afin de renforcer et pérenniser les liens entre les étudiants, doctorants et les enseignants-chercheurs de l'ILF, a été créée, en juillet 2017, l'*Association des étudiants de l'Institut Louis Favoreu* (AEILF). En 2020, Evan LAGUNE est devenu président de l'Association.

Dans le cadre de l'Association, sont également organisées des rencontres et conférences avec des professeurs invités, des praticiens du droit, des visites des institutions nationales et européennes. Elle vient aussi en soutien des étudiants qui participent au prestigieux *Concours Vedel* organisé chaque année par le Conseil constitutionnel, en commençant par l'encadrement de la phase de préparation des étudiants ayant décidé de représenter l'Institut Louis Favoreu à ce concours et allant jusqu'au soutien financier lorsqu'ils atteignent la phase finale.

Grâce à ce soutien, en 2020, l'équipe d'Aix-Marseille Université a gagné la finale (en défense) au *Concours Vedel* face à l'équipe de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (en demande).

Attachée à une très forte tradition universitaire, tout en restant ouverte sur le monde et ses nouveaux défis, la qualité des recherches et des enseignements proposés et réalisés par l'ILF-GERJC a été reconnue et hautement appréciée au niveau national lors des évaluations effectuées, par le Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et le CNRS, mais aussi au niveau international.



(Photos prises lors des activités de l'Association des étudiants de l'ILF au cours de l'année 2020)

ACTIVITÉS DE FORMATION

I – Diplômes de masters

– Master 2 : Droit public fondamental

RESPONSABLES : Xavier MAGNON et Mathieu MAISONNEUVE, Professeurs à Aix-Marseille Université

La formation vise à développer une haute compétence dans les diverses matières fondamentales du droit public interne. Il s'agit non seulement d'approfondir une maîtrise disciplinaire mais surtout de développer une hauteur de vue et un esprit critique, en mettant en perspective les grandes disciplines du droit public avec leur contexte politique, historique, sociologique et économique. L'objectif premier de la formation est d'initier les étudiants à la recherche universitaire. À cela s'ajoute clairement un objectif professionnel, la formation offrant une possibilité d'insertion professionnelle directe grâce à la possibilité d'un stage, mais aussi en permettant l'acquisition d'une culture générale juridique indispensable aux principaux concours administratifs et d'une « intelligence » de la relation juridique de droit public, susceptible d'être valorisée en milieu administratif ou économique.

Contenu du programme de formation :

Troisième semestre de Master

Unité 1 : Questions contemporaines du droit public (8 ECTS)

Unité 2 : Séminaires de culture juridique (8 ECTS)

Unité 3 : Séminaires pratiques (8 ECTS)

Unité 4 : Séminaires de spécialisation de droit administratif (4 ECTS)

Unité 5 : Séminaires de spécialisation de droit constitutionnel (2 ECTS)

Quatrième semestre de Master

Unité 1 : Mémoire ou stage (30 ECTS)

- Mémoire (30 ECTS) : Méthodologie de la recherche
- Stage (30 ECTS) : méthodologie des projets tutorés ; rapport de stage ; rapport de recherche

– Master 2 : Pratique des droits fondamentaux

RESPONSABLES : Ariane VIDAL-NAQUET, Professeure à Aix-Marseille Université, Laurence GAY, Chargée de recherche au CNRS

Le programme propose de former les étudiants à la protection des droits et libertés fondamentaux en insistant sur sa dimension pratique et appliquée. Il propose la maîtrise des concepts fondamentaux de la discipline, des enjeux contemporains de cette protection mais aussi des divers outils concrets permettant d'assurer la sauvegarde des droits fondamentaux. Loin de se limiter à une réflexion théorique sur l'objet que constituent les libertés, le programme vise à former les étudiants à l'exercice de la profession d'avocat ou de magistrat, de juriste spécialisé au sein d'organisations non gouvernementales et d'organismes privés ou publics spécialisés, nationaux comme internationaux, ayant à connaître des problématiques propres aux droits et libertés. Le programme offre également la possibilité, sous réserve de la rédaction d'une thèse, d'accéder à la carrière d'enseignant-chercheur.

La formation s'appuie sur l'expertise développée depuis de nombreuses années au sein de l'Institut Louis Favoreu-GERJC dans le domaine des droits fondamentaux, reconnue au niveau national et international. Elle offre aux étudiants une double formation théorique et pratique, qui se conclut par la réalisation d'un stage et d'un mémoire de recherche.

Contenu du programme de formation :

Troisième semestre de Master

Unité 1 : Systèmes de protection (8 ECTS)

- Droit du procès – principes directeurs
- Protection contentieuse en droit pénal
- Protection contentieuse en droit civil
- Protection contentieuse en droit européen
- Protection contentieuse en droit constitutionnel
- Protection contentieuse en droit administratif
- Protection non contentieuse des droits fondamentaux

Unité 2 : Environnement institutionnel et international (4 ECTS)

- Les débiteurs des droits fondamentaux
- Droits fondamentaux comparés
- Lobbies, association, ONG et protection des droits fondamentaux

Unité 3 : Protection des personnes vulnérables (8 ECTS)

- Droits fondamentaux des étrangers et des réfugiés
- Droit international humanitaire (en anglais)

- Égalité, discriminations, minorités
- Les états d'exception et régimes de crise
- Droits fondamentaux et privation de liberté

Unité 4 : Questions contemporaines des droits fondamentaux (6 ECTS)

- Droit, religions, laïcité
- Les droits de l'environnement
- Liberté, propriété et vie privée dans l'économie numérique

Unité 5 : Séminaires pratiques (4 ECTS)

- Études de cas / conduite de projets en matière de droits fondamentaux
- Conférences d'actualité

Quatrième semestre de Master

Unité 1 : Stage (10 ECTS)

- Méthodologie des projets tutorés
- Stage

Unité 2 : Mémoire (20 ECTS)

- Méthodologie de la recherche

– Master 2 : Droit et pratique des contentieux publics

RESPONSABLE : Olivier LE BOT, Professeur à Aix-Marseille Université

Le parcours propose de manière originale une offre globale permettant de former des juristes maîtrisant les contentieux publics dans toutes leurs dimensions (nationale et européenne, administrative ou constitutionnelle). Cette polyvalence ne néglige pas pour autant une spécialisation, avec la mise en avant de contentieux particuliers (en urbanisme, droit des étrangers, droit public du contrat, notamment) qui ne font pas tous, avant le Master 2, l'objet d'enseignements spécifiques.

Les étudiants doivent produire un mémoire de stage, composé d'un rapport de stage et d'un mémoire portant sur un sujet intéressant les contentieux publics.

Contenu du programme de formation :

Troisième semestre de Master

Unité 1 : Contentieux administratif général (8 ECTS)

- Grands principes du contentieux administratif
- Exécution des décisions de justice
- Procédure d'urgence
- Procédure comparée

Unité 2 : Pratique contentieuse (4 ECTS)

- Pratique du contentieux administratif au sein d'une administration
- Vie d'un cabinet d'avocat
- Stratégie contentieuse
- L'activité du Conseil d'État

Unité 3 : Études de cas (6 ECTS)

- Études de dossiers
- Note de rapporteur

Unité 4 : Contentieux constitutionnel (6 ECTS)

- Contentieux de la question prioritaire de constitutionnalité
- Contentieux électoral
- Droit processuel constitutionnel

Unité 5 : Contentieux européen (6 ECTS)

- Utilisation contentieuse du droit de l'UE
- Contentieux de l'économie
- L'utilisation du droit comparé par les juridictions
- L'exception d'inconventionnalité

Quatrième semestre de Master

Unité 1 : Les modes alternatifs de résolution des litiges (2 ECTS)

- Présentation générale des modes alternatifs de règlement des conflits
- La médiation
- L'arbitrage

Unité 2 : Contentieux administratif spécialisé (8 ECTS)

- Contentieux de la fonction publique
- Contentieux de l'urbanisme
- Contentieux financier et fiscal
- Contentieux des étrangers
- Contentieux des contrats publics

Unité 3 : Stage (20 ECTS)

- Méthodologie au projet tutoré

– Prix et distinctions décernés aux étudiants de master

NIKOLAIDIS-LEFRANCOIS Clémentine-Eleni

Prix LEXBASE attribué au major du parcours « Pratique des droits fondamentaux » pour l'année 2018-2019, Aix-Marseille Université

II – Clinique juridique des droits fondamentaux

RESPONSABLES : Laurence GAY et Ariane VIDAL-NAQUET

Le Master 2 *Pratique des droits fondamentaux* a été créé en 2018, au titre de la nouvelle offre de formation du contrat quinquennal 2018-2022. Compte tenu de l'intitulé et des objectifs de ce nouveau diplôme, il a paru indispensable d'inclure dans le volume horaire une partie de formation par la pratique, sous la forme d'une clinique juridique. La confrontation des étudiants à des cas réels, leur permettant de mobiliser les connaissances acquises pour aider à résoudre les affaires en cause, est en effet particulièrement formatrice et motivante.

Les deux années écoulées confirment la forte implication de ces étudiants, qui ont déjà souvent une expérience associative dans le domaine des droits de l'homme, et dont la candidature au diplôme est majoritairement motivée par le souhait d'une future carrière juridique au service de la défense concrète des droits et libertés. Compte tenu du caractère transversal des problématiques liées aux droits fondamentaux, la clinique a en outre été ouverte aux étudiants d'un autre M2 rattaché à l'ILF-GERJC, le M2 *Droit public fondamental*, dont les étudiants ont au demeurant fait preuve de la même implication.

Un partenariat avec la section départementale de la *Ligue des droits de l'homme* a permis de prendre contact avec des avocats qui ont soumis des dossiers issus de leurs pratiques professionnelles. Le travail de la clinique a consisté en une aide à l'analyse du dossier et à la recherche des solutions juridiques pertinentes. Il ne s'agissait pas seulement de rappeler l'état du droit sur la question, mais aussi de réfléchir avec les professionnels concernés à des solutions innovantes pour ces contentieux à forte dimension humaine (par exemple, quelle procédure non utilisée à ce jour pourrait-elle permettre de faire avancer la cause ou est-il envisageable, au vu des textes existants, de solliciter du juge la consécration d'un nouveau droit ? etc.). Pour cela, les étudiants étaient doublement supervisés par les avocats ayant soumis les dossiers et des chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires de l'ILF-GERJC (Marthe Fatin-Rouge Stefanini, Laurence Gay et Ariane Vidal-Naquet). À l'avenir, des doctorants du Centre pourront également être sollicités pour participer à cet encadrement.

En pratique, les étudiants ont rencontré les avocats associés à cette formation par l'apprentissage, accédé à des données anonymisées des dossiers. Des groupes ont été constitués sur chaque dossier et des séances visant à faire état de leurs recherches et réflexions ont été régulièrement organisées avec les enseignants supervisant la Clinique. Un rapport final a été rendu par chaque groupe et a donné lieu à une discussion approfondie avec les avocats au cours d'une séance de restitution en fin d'année.

III – Certificat Universitaire

– Droit de l'animal

Ces dernières années, le droit de l'animal connaît un engouement sans précédent. Il focalise, chaque jour un peu plus, l'attention des médias, des acteurs de la société civile et des juristes. Pour remédier à l'absence d'une proposition de formation en la matière, l'ILF a créé un diplôme d'établissement en octobre 2019.

L'objet de ce diplôme est de fournir une formation de niveau universitaire portant sur les règles juridiques régissant la relation entre l'homme et l'animal. Les 60 heures d'enseignements sont assurées par des spécialistes de la matière et sont regroupées autour des thématiques suivantes :

- Mise à jour pour les non-juristes (optionnelle)
- Introduction générale au droit de l'animal
- L'animal en droit constitutionnel
- L'animal en droit privé
- La protection pénale de l'animal
- L'animal en droit administratif
- L'animal d'élevage
- L'animal sauvage
- L'animal d'expérimentation
- L'animal dans les jeux, sport, spectacles et zoos
- L'animal de compagnie
- L'animal en droit européen
- Droit vétérinaire

IV – Thèses de doctorat

– Thèses de doctorat

Au cours de l'année 2020, ont été soutenues quatre thèses de doctorat :

Nissaf JARBOUI, *Le pouvoir financier de l'organe législatif. Étude de droit comparé*, sous la direction scientifique d'Éric OLIVA

Date de la soutenance : 22 janvier 2020

Membres du jury : Alain Boyer, *Maître de conférences à l'Université de Toulon*, Sophie Lamouroux, *Maître de conférences à Aix-Marseille Université*, Éric Oliva, *Professeur à Aix-Marseille Université*, Jean-Jacques Sueur, *Professeur émérite de l'Université de Toulon*

Résumé de la thèse : *La thèse porte sur la comparaison du pouvoir financier des organes législatifs respectifs dans les trois pays du Maghreb (Tunisie, Algérie et Tunisie). L'étude consiste à mettre l'accent sur les obstacles qui entravent l'exercice du pouvoir financier des organes législatifs du Maghreb. Ces obstacles ont un double aspect, conjoncturel et structurel. Les obstacles structurels se manifestent dans la fragilité du processus budgétaire ainsi que dans l'insignifiance du principe du consentement à l'impôt. Les obstacles conjoncturels se caractérisent par la prévalence de l'enjeu partisan dans les trois pays du Maghreb, ainsi qu'une institution parlementaire désorientée entre le bicamérisme et le monocamérisme. La consécration d'un pouvoir financier bien structuré et animé par une volonté claire de démocratisation, est devenue une revendication politique dans les trois États du Maghreb car ils ne pourront pas rester indifférents aux profondes mutations qui surviennent partout dans le monde. De ce fait, une nouvelle aspiration à la démocratie et à la bonne gouvernance émerge dans les trois États du Maghreb. Toutefois, l'évolution du processus de démocratisation ainsi que d'émancipation du pouvoir financier du parlement dans les trois États du Maghreb, ne nous permet pas de faire abstraction de certains facteurs politiques qui rendent l'équation entre les objectifs assignés et les moyens mis en œuvre pour les réaliser, très difficile.*

Florent TIZOT, *L'encadrement juridique de l'action militaire dans les opérations de sécurité*, sous la direction scientifique de Thierry RENOUX

Date de la soutenance : 25 janvier 2020

Membres du jury : Antoine Botton, *Professeur à l'Université de Toulouse Capitole 1*, Stéphane Caporal, *Professeur à l'Université de Saint-Étienne*, Olivier Kim, *Secrétaire général de la réserve citoyenne de défense et de sécurité pour la gendarmerie*, Marie-José Domestici-Met, *Professeur émérite à Aix-Marseille Université*, Thierry S. Renoux, *Professeur à Aix-Marseille Université*

Laurent LÉOTHIER, *Le ministre chargé des relations avec le Parlement*, sous la direction scientifique de Sophie DE CACQUERAY et Richard GHEVONTIAN

Date de soutenance : 24 février 2020

Membres du jury : A. Levade, *Professeure à Paris 1 Panthéon-Sorbonne*, S. De Cacqueray, *Maître de conférences à Aix-Marseille université*, J.-F. Kerléo, *Professeur à Aix-Marseille Université*, D. Ribes, *Maître requêtes au Conseil d'État*, D. Maus, *Professeur émérite à Aix-Marseille Université*, J. Gicquel, *Professeur*

émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Ch. Bigaut, Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Résumé de la thèse : *Le ministre, ou secrétaire d'État, chargé des relations avec le Parlement est une institution extrêmement méconnue. Cela peut paraître paradoxal puisqu'il est au cœur des rapports entre les pouvoirs publics au plus niveau de l'État. Ni la dénomination de son portefeuille, ni ses attributions en forme de simple tautologie ne sont en mesure de refléter l'exactitude des missions de ce ministre. Si au cœur de la V^e République, il s'occupe principalement de la gestion de l'ordre du jour prioritaire des assemblées, sa présence en continu auprès des élus et des membres du gouvernement en fait un relais incontournable de l'information. Cette institution est en quelque sorte devenue un ministère schizophrène qui, au Parlement est chargé de représenter le gouvernement, et au sein du gouvernement de représenter les parlementaires. Au cœur de la séparation des pouvoirs et des rapports entre l'exécutif et le législatif, le ministre chargé des relations avec le Parlement est curieusement le chaînon manqué des recherches et des réflexions en droit constitutionnel et parlementaire, alors même que la Constitution du 4 octobre 1958 consacre un titre aux rapports entre le gouvernement et les assemblées. L'objet de cette thèse est, en plus de combler un vide doctrinal, de rechercher les corrélations entre cette fonction ministérielle et les conditions d'exercice d'un gouvernement parlementaire. En abordant cette notion sous une approche juridique, cette recherche s'efforce de valider l'hypothèse selon laquelle ce ministère influe sur la nature du gouvernement au sein des régimes politiques français.*

Amin KAMRANZADEH, *Droit de la communication dans l'espace public en France et en Iran. Étude de droit constitutionnel*, sous la direction scientifique d'Olivier LE BOT et S. M. VAEZI

Date de soutenance : 29 novembre 2019

Membres du jury : J. Arlettaz, *Professeur à l'Université de Montpellier*, B. Chélini-Pons, *Professeur à Aix-Marseille Université*, O. Le Bot, *Professeur à Aix-Marseille Université*, A. Le Quinio, *Maître de conférences à Sciences Po Lyon*, S.-M. Vaezi, *Professeur à l'Université de Chiraz*

Résumé de la thèse : *L'émergence de l'idée de liberté d'expression et son acceptation mondiale ont fait qu'au fil des siècles, et surtout ces dernières décennies, cette notion trouve sa place, d'une manière ou d'une autre, dans les nouvelles Constitutions, comme une évidence. Si un point commun peut être trouvé sur l'acceptation du principe de cette liberté, il n'existe, en revanche, pas*

d'accord sur le fondement ontologique de cette valeur, donc sur les limites de son applicabilité.

L'étendue des libertés fondamentales se détermine en fonction des exigences de la protection des autres droits et libertés et celles de l'intérêt général. Les critères pris en compte pour la conciliation entre ces derniers dépendent en revanche directement de la notion mise en œuvre de l'État. Parmi les libertés fondamentales, l'étendue de la liberté d'expression, ou plus largement la liberté de communication, est particulièrement influencée par la nature et la vocation de l'État. En effet, le rôle qui lui est défini impacte directement la conception même de cette liberté, ainsi que celle des autres droits et libertés reconnus, constituant des restrictions pour la liberté de communication et formant ainsi sa délimitation. Ce qui fait que, portant plus ou moins le même titre dans différents régimes juridiques, « la liberté de communication » révèle son contenu en fonction de son fondement idéologique, sa raison d'être ou son objectif éventuel.

Sur ce point, l'Iran et la France ont en commun la reconnaissance non absolue des libertés et l'application de la limitation interne du principe. En revanche, ce qui différencie fondamentalement la nature des libertés dans ces deux régimes politico-juridiques, c'est l'origine de la reconnaissance de ces libertés ainsi que celle de leurs restrictions, telles que la dignité humaine ou le droit de la personne à la protection de sa vie privée. Par conséquent, pour avoir une vision à la fois globale et précise sur le droit de la communication dans l'espace public dans ces deux pays, il convient de distinguer l'idéal conçu par les constituants du statut de ce droit en droit positif. Analyser le niveau de correspondance entre l'étendue initialement prévue pour la liberté et le statut de la liberté réalisé en pratique constitue l'axe de la recherche actuelle. La nécessité de prendre connaissance des raisons de la défaillance éventuelle dans la réalisation des idéaux constitutionnels représente son intérêt.

– Prix de thèses

Chloë GEYNET-DUSSAUZE

- Prix des Éditions législatives pour la meilleure thèse en Droit public de la Faculté de droit d'Aix-Marseille Université, 2020.
- Premier prix de thèse de l'UMR DICE (7318), 2020.
- Prix spécial du jury du prix de thèse du Sénat, 2020.
- Prix de l'Institut Louis Joinet, catégorie « Concepts fondamentaux du droit constitutionnel », 2020.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

I – Programmes de recherche

1.- ULYSSE 2020 France-Irlande « Le défi citoyen de la démocratie délibérative en France et en Irlande » (DECIDE2)

Financement : Campus France

Période de réalisation : 1^{er} janvier 2020 – 31 décembre 2020

Membre du projet pour l'équipe de l'ILF : Aurélie DUFFY-MEUNIER (coordinatrice), Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Xavier MAGNON, Mathias REVON et de Clémentine NIKOLAIDIS-LEFRANÇOIS

Le but de ce projet est d'étudier la place des citoyens dans les processus de prise de décision politique au niveau national dans les deux pays et les différentes étapes des processus de démocratie notamment participative existants. Face à la recrudescence des revendications citoyennes, renouvelées par les nouvelles technologies, la question est de savoir comment faire coïncider les attentes des citoyens avec les contraintes de prise de décision politique et permettre leur « reconnexion » avec le pouvoir ? Il s'agira de dresser un premier bilan du caractère suffisant ou insuffisant des processus mis en place face à ce défi et de proposer des pistes d'amélioration possible de ceux-ci.

Le présent projet favorisera la réflexion des deux équipes, autour des différents axes retenus, sur la nécessité de repenser les mécanismes de la démocratie, tout en sauvegardant les équilibres nécessaires pour éviter les dérives qui pourraient conduire à sa remise en cause. Les deux contextes, différents de par les expériences et les projets qui rendent le sujet particulièrement actuel, permettront ainsi également de pointer les fausses routes que cachent les différents instruments de la démocratie participative en fonction des réalités politiques et sociales des pays étudiés.

2.- Projet ERASMUS+ Modernisation of master programmes for future judges, prosecutors, investigators with respect to European standard on human rights (CRIMHUM)

Financement : Commission européenne

Période de réalisation : 1^{er} janvier 2019 – 31 décembre 2022

Les membres de l'équipe d'Aix-Marseille Université : Philippe BONFILS, Nicolas CATELAN, Nataša DANELCIUC-COLODROVSCHI, Xavier MAGNON, Jean-François MARCHI, Xavier PHILIPPE, Ariane VIDAL-NAQUET.

Ce projet a été retenu pour financement par la Commission européenne en vue de développer et de moderniser la formation juridique dispensée dans les établissements d'enseignement supérieur en Biélorussie et en Ukraine, en tenant compte des spécificités sociales, économiques et géopolitiques des deux pays.

Les objectifs principaux du projet sont :

- l'amélioration des programmes d'enseignement des principaux cours faisant partie du « bloc de droit pénal » dispensés dans le cadre de la formation de premier cycle en Biélorussie, en s'inspirant des meilleures pratiques des universités européennes ;
- la modernisation structurelle et conceptuelle des programmes de masters spécialisés pour les futurs juges, procureurs, enquêteurs dans les cinq universités biélorusses et ukrainiennes partenaires du projet, avec l'introduction de nouveaux outils pédagogiques et des méthodes de formation innovantes ;
- le perfectionnement de la qualification professionnelle et didactique des enseignants dans les pays partenaires ;
- le renforcement de la base des ressources documentaires mises à la disposition des étudiants et des enseignants-chercheurs concernés.

Les partenaires du projet : Aix-Marseille Université (France), Université de Graz (Autriche), Université d'État de Biélorussie, Université d'État « Yanka Kupala » de Grodna (Biélorussie), l'Union des Avocats de la République de Biélorussie, Université de Rijeka (Croatie), Université de Potsdam (Allemagne), Université de Vilnius (Lituanie), Université Nationale « Ivan Franko » de Lviv (Ukraine), Université nationale de Droit « Yaroslav Mudryi » (Ukraine), Université Nationale « Académie de Droit » d'Odessa (Ukraine).

Les informations relatives au contenu, aux étapes de réalisation du projet et aux activités menées par les équipes partenaires sont disponibles sur le site internet créé à cet effet : <https://crimhum.bsu.by/en/>.

II – Coopérations scientifiques

– Coopérations à travers un réseau international

L'Institut Louis Favoreu a développé de solides coopérations scientifiques avec de très nombreuses universités à travers le réseau créé dans le cadre de la *Table*

ronde internationale. Ces coopérations ont été par la suite renforcées avec l'organisation d'autres manifestations scientifiques, projets de recherches, publications communes. Il s'agit principalement des universités suivantes :

- Université Western Cape (Afrique du Sud)
- Université de Regensburg (Allemagne)
- Université de Buenos Aires (Argentine)
- Université de Louvain (Belgique)
- Université de Montréal (Canada)
- Université *Surcolombiana de Neiva* (Colombie)
- Université du Caire (Égypte)
- Université *Pompeu Fabra Barcelona* (Espagne)
- Université de Californie (États-Unis)
- Université d'Athènes (Grèce)
- Université de Szeged (Hongrie)
- Université *La Sapienza* de Rome (Italie)
- Université de Chuo-Tokyo (Japon)
- Université de Koweït (Koweït)
- Université de Neuchâtel (Liechtenstein)
- École nationale d'administration de Rabbat (Maroc)
- Université nationale autonome de Mexico (Mexique)
- Université d'Oslo (Norvège)
- Université *C.S. Wyszynski-Varsovie* (Pologne)
- Université de Lisbonne (Portugal)
- Université de Bucarest (Roumanie)
- Université *Anta Diop de Dakar* (Sénégal)
- Université de Genève (Suisse)
- Université *Chulalongkorn* (Thaïlande)
- Université de Lomé (Togo)
- Université de Tunis (Tunisie)

Au cours de l'année 2020, le réseau international de l'Institut Louis Favoreu a été renforcé avec les partenaires du projet ERASMUS+ CRIMHUM :

- Université de Graz (Autriche)
- Université d'État de Biélorussie

- Université d'État « Yanka Kupala » de Grodna (Biélorussie)
- Université de Rijeka (Croatie)
- Université de Potsdam (Allemagne)
- Université de Vilnius (Lituanie)
- Université Nationale « Ivan Franko » de Lviv (Ukraine)
- Université nationale de Droit « Yaroslav Mudryi » (Ukraine)
- Université Nationale « Académie de Droit » d'Odessa (Ukraine)

L'année 2020 a été également marquée par le renforcement de la collaboration de l'Institut Louis Favoreu avec trois universités russes qui font partie du consortium *Université franco-russe*, auquel l'Université d'Aix-Marseille a adhéré le 11 juillet 2019. Il s'agit notamment des Universités :

- RANEPА
- Académie russe du commerce extérieur
- Université russe de l'amitié des peuples

Cette collaboration s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés lors de la réunion organisée par l'Université d'Aix-Marseille le 28 octobre 2019 avec la délégation russe : invitation d'enseignants russes et français dans le cadre de conférences/colloques, invitation d'étudiants pour participer à des Universités d'été, l'encouragement des mobilités d'étudiants pour de courts séjours, publications communes, initiatives pour privilégier l'apprentissage des langues française et russe.

– Coopérations à travers les séjours scientifiques

L'Institut Louis Favoreu accueille régulièrement des enseignants-chercheurs, doctorants étrangers pour des séjours scientifiques. En 2020, ce fut le cas de :

- Mme Mônica Mota TASSIGNY, *Professeure à l'Université de Fortaleza* (Brésil)
- M. Junior MBAIRE MBAINODJI, *Doctorant à l'Université de Doba* (Tchad)
- M. Miguel FERNANDEZ, *Doctorant à l'Université de Madrid* (Espagne)

III – Manifestations scientifiques

Malgré le contexte particulier dû à la crise sanitaire, au cours de l'année 2020, l'Institut Louis Favoreu a organisé ou co-organisé avec d'autres institutions partenaires neuf manifestations scientifiques :

- Conférence de Michel SÉJEAN, *L'Europe de la cyber sécurité et l'humain : identité, intimité et autonomie numériques*, 20 janvier 2020
- Journée d'étude, *Le juge constitutionnel face à la justice fiscale. Approche comparée entre les expériences roumaine et française*, 31 janvier 2020, sous la dir. scientifique d'Éric OLIVA et Nataša DANELCIUC-COLODROVSCHI
- Conférence d'Elisabeth ZOLLER, *La classification des Constitutions selon John Marshall. Une relecture de l'arrêt Marbury v. Madison*, 24 février 2020
- Conférence de Laurence BURGORGUE-LARSEN, *L'ouverture des systèmes juridiques aux sources venues d'ailleurs*, 6 mars 2020
- Webinaire, *Démocratie, État de droit et droits fondamentaux face à la pandémie de COVID-19 : perspectives croisées*, 30 avril 2020, sous la dir. scientifique de Laurence GAY et Caterina SEVERINO
- XXXVI^e Table ronde internationale, *L'état d'exception : nouveau régime de droit commun des droits et libertés ?*, les 11 et 12 septembre 2020, sous la dir. scientifique d'Audrey BACHERT-PERETTI et Xavier MAGNON
- Colloque, *La participation des citoyens à la confection de la loi*, co-organisation avec l'Université du Mans, 9 octobre 2020, sous la dir. scientifique de Julien PADOVANI et Mathilde HEITZMANN-PATIN
- 4^e Université d'automne de l'Institut Louis Favoreu, *L'opinion publique aujourd'hui. Regards pluridisciplinaires*, co-organisation avec l'Sciences Po Aix, 21-23 octobre 2020, sous la dir. scientifique de Xavier MAGNON, Thierry RENOUX et Philippe ALDRIN
- Colloque, *Les assemblées citoyennes : nouvelle utopie démocratique ?*, 4 décembre 2020, sous la dir. scientifique de Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI et Xavier MAGNON

IV – Publications scientifiques

A.- Ouvrages scientifiques (ou chapitres de ces ouvrages) (OS)

1. Ouvrages

DARGENT Fleur, *La consultation en droit public interne*, Aix-en-Provence, UMR 7318 DICE, coll. « Confluence des droits », vol. 8, 2020, 516 p., en ligne sur https://dice.univ-amu.fr/sites/dice.univ-amu.fr/files/public/cdd8_-_la_consultation_en_droit_public_interne.pdf

GEYNET-DUSSAUZE Chloë, *L'obstruction parlementaire sous la V^e République*, Paris, IFJD, coll. « Thèses », 2020, 648 p.

LE BOT Olivier, *Contentieux administratif*, Larcier /Bruylant, coll. « Paradigme », 2020, 7^e éd., 378 p.

MAGNON Xavier (avec W. Mastor, J. Benetti et P. Egéa), *Les grands discours de la culture juridique*, Paris, Dalloz, 2020, 2^e éd., 932 p.

2. Chapitres d'ouvrages

DARGENT Fleur, « *L'amicus curiae* devant le juge administratif. La parole d'un objet juridique non identifié », in O. Desaulnay (dir.), *La parole en droit public*, coll. « L'Unité du droit », Paris, L'Épitoque, 2020, p. 267-279

FATIN-ROUGE STEFANINI Marthe, GAY Laurence, « Le recours en protection des droits fondamentaux en droit comparé », in M. Hautereau-Boutonnet et E. Truilhé (dir.), *Le procès environnemental*, Dalloz, Paris, 2020, p. 69-93

GAY Laurence, « De l'assistance aux indigents à l'effectivité du droit au juge. Le droit à l'aide juridictionnelle en droit constitutionnel comparé », in Laurence Gay, Caterina Severino (dir.) *Du "droit constitutionnel au juge" vers un "droit au juge constitutionnel" ? Perspectives de droit comparé*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, coll. Colloques et Essais, 2020, p. 49-79

- « Défendre l'environnement devant le Conseil constitutionnel. Quelle procédure pour servir la Charte de l'environnement ? », in M. Hautereau-Boutonnet et E. Truilhé (dir.), *Procès et environnement : quelles actions en justice pour l'environnement ?*, coll. Confluences des droits, n° 9, 2020, p. 119-140 (en ligne : <https://dice.univ-amu.fr/sites/dice.univ-amu.fr/files/public/10-gay.pdf>)

JENSEL-MONGE Priscilla, « Le Sénat français de la V^e République : le paradoxe permanent », in *Un haut fonctionnaire au service du Parlement - Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Héryn*, Mare & Martin, 2020, p. 129-147

KAWASHIMA Haluna, « L'égalité », « La liberté individuelle », « L'introduction aux institutions politiques », in K. Matsuura et K. Okumura (dir.), *Le droit constitutionnel*, Seibun-do, 2020, p. 92-104, p. 231-244, p. 295-300 (en japonais)

- « L'autonomie et l'indépendance des personnes âgées au Japon : du point de vue constitutionnel », in E. Aubin, L. Levoyer, E. Kasagi et T. Saito

(dir.), *Les conséquences juridiques et sociales du vieillissement*, LGDJ, 2020, p. 45-53 (en français)

- « La prise de décision dans la médecine au dernier stade de la vie », in E. Aubin, E. Kasagi, S. Kojima, L. Levoyer, T. Saito (dir.), Université de Tokyo ISS research series, *Comment maintenir la qualité de vie des personnes âgées en France et au Japon ?*, Université de Tokyo, p. 73-79 (en français)

KERLÉO Jean-François, « L'État face au lobbying. La redéfinition des fondements de notre ordre juridique », in *Le lobbying. Influence, contrôle et légitimité des représentants d'intérêts*, LGDJ, Lextenso, 2020, p. 5-26

- « Lobbying et démocratie », in *Le lobbying. Influence, contrôle et légitimité des représentants d'intérêts*, LGDJ, Lextenso, 2020, p. 267-290
- « De la transparence administrative à l'administration transparente », in V. Barbé, O. Levannier-Gouël, S. Mauclair (dir.), *La transparence, un droit fondamental ?*, éd. L'Épilogue, coll. L'Unité du droit, vol. XXV, mai 2020, p. 59-78
- « Dans les coulisses de l'intérêt général. Représentants politiques et d'intérêts, les enjeux d'une sémantique », in V. Barbé, C. Guillerminet, S. Mauclair (dir.), *La notion d'intérêt(s) en droit*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, coll. Colloques et essais, 2020, p. 119-132

LE BOT Olivier, « Que reste-t-il du principe "juger l'administration, c'est encore administrer" ? », *Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Mestre*, L'Épilogue, 2020, p. 167-175

- « Un procès administratif adapté à la protection de l'environnement ? », in *Procès et environnement, quelle action en justice pour l'environnement ?*, Confluence des droits, 2020, p. 41-55 ([lien](#))
- « Introduction » (avec R. Le Bœuf), in (R. Le Bœuf et O. le Bot, dir.), *L'inapplication du droit*, Confluence des droits, 2020, p. 11-14 : [ici](#)

MAGNON Xavier, « L'apport de la question prioritaire de constitutionnalité à la protection des droits et libertés dans les différents champs du droit : une synthèse », in K. Foucher (dir.), *L'apport de la QPC à la protection des droits et libertés*, Dalloz, Thèmes et Commentaires, 2020, p. 311-324

- « Une introduction. Le droit au juge : un droit autopoïétique », in L. Gay et C. Severino (dir.), *Du « droit constitutionnel au juge » au « droit au juge constitutionnel » ? Perspectives de droit comparé*, Francophone pour la Justice et la Démocratie, Colloques & Essais, 2020, p. 11-16
- « Commentaire sous Qu'est-ce que la nation ? d'E. Renan », in X. Magnon, W. Mastor, J. Benetti et p. Egéa (dir.), *Les grands discours de la culture juridique*, Paris, Dalloz, 2020, 2^e éd., p. 134-150

- « La représentation d'intérêts devant le Conseil constitutionnel », in J.-F. Kerléo (dir.), *Le lobbying. Influence, contrôle et légitimité des représentants d'intérêts*, LGDJ-Lextenso, 2020, p. 113-132
- « Le droit constitutionnel au-delà du droit constitutionnel : la singularité du discours de droit constitutionnel de Dominique Rousseau », in *Mélanges en l'honneur de Dominique Rousseau*, LGDJ-Lextenso, 2020, p. 677-695
- « Bref exercice de méthodologie juridique pratique : que dire du principe de « libre administration » des collectivités territoriales ? », in *Révolution, Constitution, Décentralisation. Mélanges en l'honneur de Michel Verpeaux*, Dalloz, 2020, p. 633-643

VIDAL-NAQUET Ariane « Le droit constitutionnel de résistance à l'oppression », in *Révolution, Constitution, Décentralisation. Mélanges en l'honneur de Michel Verpeaux*, Dalloz, 2020, p. 633-643

- « Décolonisation, droit et politique », in J.-Y. Faberon et F. Faberon (dir.), *Les fédéralismes, Recherches sur la cohésion sociale*, Clermont-Ferrand, 2020, p. 51-61
- « Commentaires sur les commentaires », in *Notes et chroniques sur le Conseil constitutionnel. Léo Hamon*, Dalloz, 2021, p. 1-13

3. Directions d'ouvrages ou de revues (DO)

3.1. Directions d'ouvrages

DANELCIUC-COLODROVSKI Nataša, OLIVA Éric, *Dettes, équilibres et constitutions en Europe*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, coll. Colloques et Essais, 2020, 240 p.

DE CACQUERAY Sophie, HUTIER Sophie, « Procédure législative et QPC : Recherche pluridisciplinaire sur de nouvelles interactions institutionnelles », travaux réalisés dans le cadre de l'appel à projets du Conseil constitutionnel QPC 2020, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-qpc/projets-retenus-et-rapports-definitifs-qpc-2020>

GAY Laurence et SEVERINO Caterina, *Du "droit constitutionnel au juge" vers un "droit au juge constitutionnel" ? Perspectives de droit comparé*, Institut Francophone pour la Justice et la démocratie, coll. Colloques et Essais, 2020, 220 p.

GAY Laurence, FATIN-ROUGE STEFANINI Marthe, « Le constitutionnalisme vert », numéro spécial de la *Revue française de droit constitutionnel* sur, n° 122/2020, p. 267-389

KERLÉO Jean-François, *Le Lobbying. Influence, contrôle et légitimité des représentants d'intérêts*, LGDJ, Lextenso, 2020, 438 p.

LE BOT Olivier (avec R. Le Bœuf), *L'inapplication du droit*, Confluence des droits, 2020, 276 p. : [ici](#)

MAGNON Xavier (avec W. Mastor, J. Benetti, p. Egéa), *Les grands discours de la culture juridique*, Dalloz, coll. Grands arrêts, 2020, 2^e éd., 1089 p.

- *Code constitutionnel*, (avec Th. Renoux, M. De Villiers), Litec, Juriscodex, 2020, 10^e éd., 2145 p.

VIDAL-NAQUET Ariane (avec P. de Montalivet, M. Heitzmann-Patin, L. Janicot, A. Roblot-Troizier), *Révolution, Constitution, Décentralisation. Mélanges en l'honneur de Michel Verpeaux*, Dalloz, 2020

- *La QPC, vers une reconfiguration de l'architecture juridictionnelle ?* (avec X. Magnon), PUAM, 2020, 202 p.

3.2. Directions de revue ou chroniques

DANELCIUC-COLODROVSKI Nataşa, Directrice de rédaction du bulletin informatif trimestriel Lettre de l'Est (publication électronique) : <http://afcpeasso.wix.com/afcpe#!lettres-de-lest/cfvq> ; Membre du comité de rédaction de la revue *Est-Europa*

DUFFY-MEUNIER Aurélie, Codirectrice (avec L. Gay) de la « Chronique de jurisprudence du Conseil constitutionnel » de la *Revue Française de droit constitutionnel*

FATIN-ROUGE STEFANINI Marthe, Codirectrice (avec S. Maljean-Dubois) de la collection d'ouvrages « À la croisée des droits » (Bruylant-Larcier) ; Codirectrice (avec S. Maljean-Dubois) de la collection d'ouvrages « Confluence des Droits » (UMR 7318 DICE) ; Codirectrice (avec S. Maljean-Dubois) de la revue en ligne « Confluence des droits_La Revue » (UMR 7318 DICE)

GAY Laurence, Codirectrice (avec A. Duffy) de la « Chronique de jurisprudence du Conseil constitutionnel » de la *Revue française de droit constitutionnel*

MAGNON Xavier, Directeur de l'Annuaire international de justice constitutionnelle (2017-) ; Membre du Comité de rédaction de la *Revue française de droit*

constitutionnel ; Membre du Comité de lecture de la *Revue juridique de l'Océan indien* ; Membre du Comité de rédaction et du Comité scientifique de la revue *Confluence des droits* ; Chronique constitutionnelle France de l'*Annuaire international de justice constitutionnelle* ; Chronique constitutionnelle de la *Revue Pénitentiaire et de droit pénal* avec Th. S. Renoux

VIDAL-NAQUET Ariane, Membre du Comité de rédaction de la *Revue française de droit constitutionnel*

B.- Articles, chroniques, commentaires

1. Articles dans des revues nationales ou internationales avec comité de lecture répertoriées dans des bases de données internationales (ACL)

DANELCIUC-COLODROVSKI Nataša, « The principle of equality in the French Constitutional Council's case-law: what changes after ten years of *ex post* review implementation ? », *Problems of Legality*, n° 150, 2020, p. 292-312

- « The advisory opinion mechanism before the European Court of Human Rights: prelude to establishing a delicate balance in the relationship between French and European judges? », *Journal of the Belarusian State University. Law*, n° 1, 2020, p. 44-53
- « Constitution et environnement. Fédération de Russie », *Annuaire international de justice constitutionnelle*, vol. XXXV, Economica-PUAM, 2020, p. 277- 299

DUFFY-MEUNIER Aurélie, « Constitution et environnement. Royaume-Uni », *Annuaire international de justice constitutionnel*, vol. XXXV, Economica-PUAM, 2020, p. 478-493.

- « La lutte contre le coronavirus et les droits et libertés au Royaume-Uni. La démocratie britannique face à l'urgence sanitaire », *Confluence des droits_La revue* [En ligne], 07 | 2020, mis en ligne le 24 juillet 2020. URL : <https://confluencedesdroits-larevue.com/?p=1260>

FATIN-ROUGE STEFANINI Marthe, « Assemblée citoyenne et référendum : quelques exemples étrangers à méditer », *Pouvoirs*, n° 175, 2020, p. 77-88, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-03085679v1>

- « Le "Droit de décider" et le droit constitutionnel des États », *Revista Catalana de Dret Públic*, n° 61, décembre 2020, p. 143-156, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-03085557v1>

- « Constitution et environnement. Philippines », *Annuaire international de justice constitutionnel*, vol. XXXV, Economica-PUAM 2020, p. 427-437, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-03085583v1>

GAY Laurence, « La protection de la santé dans l'alinéa 11 du Préambule de la Constitution de 1946 : un principe, des droits », *Politeia*, n° 37, 2020, p. 167-187

- « Des droits à part (entière) ? Les ambivalences de la culture constitutionnelle française face à la justiciabilité des droits sociaux », *Les Cahiers de droit*, vol. 61, n° 2, 2020, p. 397-425, <https://www.erudit.org/fr/revues/cd1/2020-v61-n2-cd05410/>

GEYNET-DUSSAUZE Chloë, « La contribution de la Commission nationale du débat public à la démocratie environnementale », *RDP*, n° 4, 2020, p. 965-995

GUDZENKO Maria, « Quelle immunité des droits de l'homme face à la pandémie ? À propos de la valeur ajoutée de la dérogation prévue à l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme », *Confluence des droits_La revue* [En ligne], 07 | 2020, mis en ligne le 22 juillet 2020. URL : <https://confluencedesdroits-larevue.com/?p=1239>

KAWASHIMA Haluna, « La santé publique, la santé individuelle et le corps dans la Constitution : de la vaccination obligatoire en France », *The Doshisha Law Review*, vol. 414-I, 2020, p. 485-507 (en japonais)

- « La santé publique face à la crise sanitaire au Japon », (avec T. Isobe), *Revue Droit & Santé*, vol. 96, 2020, p. 618-620

KERLÉO Jean-François, « L'administration de projet : pérenniser le provisoire et l'agilité dans les structures publiques », *RFAP*, n° 175, 2020/3, p. 721-734

LE BOT Olivier, « Vingt ans de référé-liberté », *AJDA*, 2020, p. 1342-1347

- « Crise du coronavirus : le "pragmatisme" du juge du référé-liberté, note sous CE, ord., 22 mars 2020, *Syndicat Jeunes médecins* », n° 439674, inédit, JCP G 2020, 434

MAGNON Xavier, « La constitutionnalisation de la protection de l'environnement dans le monde : d'une ontologie de la protection de l'environnement à ses concrétisations en droit constitutionnel comparé », *La Revue des juristes de Sciences Po*, n° 18, 2020, p. 65-70

- « La culture constitutionnelle du peuple. Une synthèse », *RFDC*, n° 123, 2020, p. 659-668.

- « Les principes d'un droit constitutionnel jurisprudentiel d'exception. À propos des décisions du Conseil constitutionnel sur l'état d'urgence sanitaire », *AJDA*, n° 23/2020, 29 juin 2020, p. 1257.
- « État d'urgence sanitaire : traiter l'exception avec les outils de la normalité ? », (avec A. Vidal-Naquet, A. Bachert-Peretti, Th. S. Renoux), *RFDC*, n° 124, 2020/4, p. 905-935

NIKOLAIDIS-LEFRANCOIS Clémentine-Eleni, « Démocratie, État de droit et droits fondamentaux face à la pandémie de Covid-19. La situation en Grèce », *Confluence des droits_La revue* [En ligne], 09 | 2020, mis en ligne le 4 septembre 2020. URL : <https://confluencedesdroits-larevue.com/?p=1337>, 17 p.

VALMALETTE Clarisse, « L'algorithme de dangerosité pénale aux États-Unis : vers une érosion des droits fondamentaux du procès », *Annuaire international de justice constitutionnelle*, vol. XXXV, Economica-PUAM, 2020, p. 659-676

VIDAL-NAQUET Ariane, GAY Laurence, « Constitution et environnement. France », *Annuaire international de justice constitutionnel*, vol. XXXV, Economica-PUAM 2020, p. 381-414

2. Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées dans des bases de données internationales (ACLN)

GUDZENKO Maria, « La constitutionnalisation du comportement responsable envers les animaux en Russie : aller au-delà des apparences », *Revue semestrielle de droit animalier*, 2/2020, p. 202-207

JENSEL-MONGE Priscilla, « La lutte contre la crise sanitaire provoquée par le Covid-19 : un repositionnement stratégique du Parlement au sein des institutions », (avec Audrey de Montis), *Confluence des droits_La revue* [en ligne], 07 /2020, mis en ligne le 24 juillet 2020. URL : <https://confluencedesdroits-larevue.com/?p=1275>

KERLÉO Jean-François, « Participation des élus locaux à des organismes extérieurs et conflits d'intérêts », *JCPA*, n° 2305, 2020, p. 31-35

- « L'administration de produit », *AJDA*, 16 novembre 2020, p. 2192-2199
- « L'émergence d'un statut déontologique des conseillers ministériels », *Gestion & Finances Publiques*, n° 1, 2020, p. 63-69
- « Programme Entrepreneurs d'intérêts général. Un brouillage entre secteurs public et privé au service de l'intérêt général », *AJDA*, 2 mars 2020, p. 437-443
- « Les multiples enjeux déontologiques des affaires Delevoye », *AJDA*, 10 février 2020, p. 274-280

- « Le service public en mode Start-up », *AJDA*, 20 janvier 2020, p. 83-90
- « Le cumul d'activités professionnelles des ministres : Un angle mort du droit gouvernemental ? », *AJDA*, 13 janvier 2020
- « La constitutionnalisation d'un principe de transparence de la vie publique », *AJDA*, 15 mai 2020, p. 1
- « Livre blanc pour une démocratie locale rénovée : quelles obligations déontologiques pour les élus ? », *AJCT*, n° 5, 2020, p. 232-236
- « Propositions pour un élan démocratique et déontologique dans les collectivités territoriales » (avec A. Granéro), *Pouvoirs locaux*, n° 117, 1/2020, p. 34-44
- « À quoi servent nos gouvernants ? » (note sous décision n° 2019-794 DC du 20 décembre 2019), *Droit administratif*, n° 4, avril 2020, p. 31

3. Articles dans des revues sans comité de lecture non répertoriées dans des bases de données internationales (ASCL)

DANELCIUC-COLODROVSCHI Nataşa, « La première présidente de Moldavie : un début de mandat semé d'embûches », *Lettre de l'Est*, n° 22-2020, p. 15-23, <https://afcpeasso.wixsite.com/afcpe/n-22-2020>

- « Les institutions européennes appelées à la rescousse de la justice : le mal systémique qui ronge l'État de droit à l'Est », *Lettre de l'Est*, n° 20-2020, p. 25-37, <https://afcpeasso.wixsite.com/afcpe/n-20-2020>
- « La "présidence suspendue" de Moldavie : les risques pour la démocratie et l'État de droit lorsque l'exception anormale devient la norme », *Lettre de l'Est*, n° 19-2020, p. 19-25, <https://afcpeasso.wixsite.com/afcpe/n-19-2020>

C.- Communications

1. Communications avec actes dans un congrès national (ACTN)

DARGENT Fleur, « Propos introductifs », avec Clotilde Aubry de Maromont, Atelier du droit de l'océan indien organisé par la LexOI (Association du droit dans l'océan indien) et le Centre de Recherche Juridique (EA n°14, Université de La Réunion) le 25 octobre 2018, *RJOI*, 2020, n° 27, p. 163

2. Communications avec actes dans un congrès international (ACTI)

DANELCIUC-COLODROVSCHI Nataša, « Dettes, équilibres et constitutions : le début de l'éclaircie ? Propos conclusifs », in É. Oliva et N. Danelciuc-Colodrovschi (dir.), *Dettes, équilibres et constitutions en Europe*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, coll. Colloques et Essais, 2020, p. 217-222

- « Les procédures de plainte constitutionnelle dans les pays de l'Est », in L. Gay et C. Severino (dir.), *Du « droit constitutionnel au juge » vers un « droit au juge constitutionnel » ? Perspectives de droit comparé*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, coll. Colloques et Essais, 2020, p. 121-141

DUFFY-MEUNIER Aurélie, « Les rapports entre le droit administratif britannique et le droit de l'Union européenne », in P. Cossalter et G. Guglielmi, *L'internationalisation du droit administratif*, Éditions Panthéon-Assas, 2020, p. 217-235

DE CACQUERAY Sophie, « Les dispositions financières des règlements des assemblées », in É. Oliva (dir.), *Le Parlement et les finances publiques*, Institut universitaire Varenne, coll. Colloques et Essais, 2020, p. 45-70

DÉCHAUX Raphaël, « La garantie constitutionnelle de la souveraineté financière à l'épreuve de la "règle d'or". Études des rapports entre dette, constitution et souveraineté », in É. Oliva et N. Danelciuc-Colodrovschi (dir.), *Dettes, équilibres et Constitutions en Europe*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, coll. Colloques et essais, 2020, p. 81-127

FATIN-ROUGE STEFANINI Marthe, « Existe-t-il une exigence constitutionnelle de droit à un juge environnemental en droit comparé ? », in L. Gay et C. Severino (dir.), *Du « droit constitutionnel au juge » vers un « droit au juge constitutionnel » ? Perspectives de droit comparé*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, coll. Colloques et essais, 2020, p. 103-122, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-03085750v1>

3. Communications sans actes dans un congrès (COM)

DÉCHAUX Raphaël, « Legal framework on AI: merits of different type of legal instruments according to the principles to protect or to promote », Hackathon du groupe de soutien du Comité *ad hoc* sur l'intelligence artificielle, Strasbourg, le 22 janvier 2020

FATIN-ROUGE STEFANINI Marthe, « The legal limits of direct democracy – country report France », University of Zurich, Institute for International and Comparative Constitutional Law, Zurich, Suisse, 28 février 2020

- « La QPC : outil efficace de protection des personnes en situation de vulnérabilité ? », Recherche sous la direction de C. Severino et H. Alcaraz, financée par le Conseil constitutionnel, Séminaire de restitution QPC2020, Conseil constitutionnel, 5 mars 2020

GAY Laurence, Présidence 1^{re} session du colloque *Les Assemblées citoyennes, nouvelle utopie démocratique ?*, Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence, 4 décembre 2020 (en visioconférence)

- Animation, avec Caterina Severino, d'un débat sur « Démocratie, État de droit et droits fondamentaux face à la pandémie de Covid-19. Perspectives croisées », 30 avril 2020 (en visioconférence)

GUDZENKO Maria, « Midi-causerie : élection en temps de crise. Le droit électoral face au Covid-19. Un défi pour les standards internationaux en matière électorale », conférence, l'Université Laval (Canada), 3 novembre 2020

KAWASHIMA Haluna, « La protection des droits fondamentaux et la lutte contre l'épidémie : est-il possible d'obtenir deux lapins dans la crise sanitaire ? », Séminaire de jeunes chercheurs : conférence culturelle franco-japonaise 340^e éd., 18 juillet 2020, Fondation Maison Franco-Japonaise

NIKOLAIDIS-LEFRANCOIS Clémentine-Eleni, « La Convention citoyenne sur le climat : une expérience inédite en France », Aix-Marseille Université, Aix-en-Provence, France, 4 décembre 2020

MAGNON Xavier, VIDAL-NAQUET Ariane, « Le Conseil constitutionnel et l'état d'urgence sanitaire : entre préservation de l'État et respect du droit », Colloque virtuel, *L'éthique à l'épreuve de la crise*, 14 juillet 2020, vidéo en ligne <https://www.youtube.com/watch?v=sybG25aRDQg>

4. Conférences

DANELCIUC-COLODROVSCHI Nataša, « The role of the judges during the state of emergency », 14 novembre 2020, Université d'État de Minsk (Belarus), Université de Grodno « Yanka Kupala » (Belarus), Université Nationale de Droit « Yaroslav Mudryi » (Kharkiv, Ukraine), Université nationale « Académie de droit d'Odessa » (Ukraine), Université nationale de Lviv « Ivan Franko » (Ukraine), webinaire, niveau Master (2 heures)

D.- Autres productions

1. Chroniques

DARGENT Fleur, Commentaire sous TA La Réunion, ord., 29 mai 2020, *M^{mes} X. et Y.*, req. n°2000415, *RJOI*, 2020, n°29, p. 700

- Commentaire sous TA Mayotte, 14 mars 2018, *M. Charif Keldi*, req. n° 1800227 et 1800228, *RJOI*, 2020, n°27, p. 235

KAWASHIMA Haluna, « L'affaire dans laquelle les pratiques de tatouage ne font pas l'objet d'infraction à la lumière de l'article 17 de la loi relative aux praticiens médicaux (Cour suprême, 16 septembre 2020) », *TKC Law Library*, n° 180, 2020, commentaires en ligne http://lex.lawlibrary.jp/commentary/pdf/z18817009-00-011801967_tkc.pdf

LE BOT Olivier, Chronique contentieux administratif au *JCPA* : 4 numéros

- Chronique droit constitutionnel à la *RSDA* : 2 numéros

MAGNON Xavier, VIDAL-NAQUET Ariane, LE BOT Olivier, « Chronique constitutionnelle. France 2019 », *Annuaire international de justice constitutionnelle*, vol. XXXV, Economica-PUAM, 2020, p. 839-888

2. Interviews, articles de presse et publications média

DANELCIUC-COLODROVSCHI Natașa, « Le contrôle de constitutionnalité de l'amende COVID-19 : une décision essentielle pour l'avenir de la Cour constitutionnelle moldave », *Timpul*, 30 avril 2020 (en roumain)

GUDZENKO Maria, « Le principe de stabilité du droit électoral revisité face à la pandémie de Covid-19. 7 leçons des standards internationaux », *Blog du droit électoral*, 19 novembre 2020 [En ligne]. URL : <https://blogdudroitelectoral.fr/2020/11/droit-electoral-et-covid-19-adaptabilite-ou-stabilite-7-lecons-des-standards-internationaux-maria-gudzenko/>

MAGNON Xavier, VIDAL-NAQUET Ariane, « Mesures restrictives en Guadeloupe et à Aix-Marseille : « un confinement masqué et un état d'urgence *bis* », *Le Monde*, 29 septembre 2020

JENSEL-MONGE Priscilla, « Le charisme et élections municipales », *Étudiants de l'école de journalisme de Marseille (EJCAM)*

VIDAL-NAQUET Ariane, « Le droit apparaît comme l'un des grands perdants de la crise engendrée par le Covid-19 », *Le Monde*, 25 décembre 2020

RENOUX Thierry, GUDZENKO Maria, « Pas de mise en quarantaine de la Convention européenne des droits de l'homme », 24 avril 2020 [En ligne]. URL : <https://www.leclubdesjuristes.com/blog-du-coronavirus/que-dit-le-droit/pas-de-mise-en-quarantaine-de-la-convention-europeenne-des-droits-de-lhomme/>

- « La CEDH : un frein à la lutte anti-terroriste ? », 4 décembre 2020 [En ligne]. URL : <https://blog.leclubdesjuristes.com/la-cedh-un-frein-a-la-lutte-anti-terroriste-par-thierry-renoux-et-maria-gudzenko/>

3. Traductions & comptes rendus d'ouvrages

JENSEL-MONGE Priscilla (recension) : É. Lemaire, *Les groupes parlementaires, RFDC*, 2020/3, n° 123, p. 743-744

KAWASHIMA Haluna (traductions), J. Mc.Bride, « COVID-19 and the European convention on human rights 1/2 », *Human Rights Jurisprudence Journal*, vol. 1, p. 3-12

- R. Lafore, « Le développement de nouvelles formes de travail « numérisé » et leurs conséquences sur le droit de la protection sociale française », *Le droit de la sécurité sociale*, vol. 11, 2020, p. 79-91
- J. Boudon, « Le Conseil constitutionnel : un organe politique ? », *Keio University Journal of law, politics and sociology*, 2020, p. 77-95
- G. Toulemonde, C. Vintzel, « Les tendances récentes sur « le Parlement et le Temps » - les cas de la France et de l'Allemagne », *The Hokkai-Gakuen Law Journal*, 2020, p. 55-85

4. Rapports & activités d'expertise

DÉCHAUX Raphaël, Mission auprès du secrétariat du Comité *ad hoc* sur l'intelligence artificielle (CAHAI) du Conseil de l'Europe (janvier 2020). Rédaction d'un rapport : *Note à destination du secrétariat du CAHAI relative à la faisabilité d'une régulation de l'intelligence artificielle permettant la garantie des valeurs du Conseil de l'Europe*, mars 2020, 44 p.

FATIN-ROUGE STEFANINI Marthe, (avec p. Taillon), « Le droit d'exprimer des convictions par le port de signes religieux en Europe : une diversité d'approches nationales qui coexistent dans un système commun de protection des droits », Rapport d'expertise demandé par le Ministère du Conseil exécutif, Québec, Canada, 30 septembre 2020, 177 p.

KERLÉO Jean-François, *Livre blanc pour une démocratie locale renouvelée*, (co-écrit avec A. Granero, J. Trentesaux), 26 février 2020, 47 p. (en ligne sur le site de l'Observatoire de l'éthique publique)

VIDAL-NAQUET Ariane, Présidente du Concours Vedel de la Meilleure plaidoirie QPC 2020

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	3
PRÉSENTATION DE L'INSTITUT LOUIS FAVOREU.....	5
Un centre de recherche aux thématiques riches et d'actualité.....	5
Un lieu de rencontres scientifiques majeures.....	6
Un lieu de production scientifique de référence.....	7
Un enseignement riche et ouvert à l'international.....	9
ACTIVITÉS DE FORMATION.....	12
I – Diplômes de masters.....	12
– Master 2 : Droit public fondamental.....	12
– Master 2 : Pratique des droits fondamentaux.....	13
– Master 2 : Droit et pratique des contentieux publics.....	14
– Prix et distinctions décernés aux étudiants de master.....	15
II – Clinique juridique des droits fondamentaux.....	16
III – Certificat Universitaire.....	17
IV – Thèses de doctorat.....	17
– Thèses de doctorat.....	17
– Prix de thèses.....	20
ACTIVITÉS DE RECHERCHE.....	21
I – Programmes de recherche.....	21
II – Coopérations scientifiques.....	22
– Coopérations à travers un réseau international.....	22
– Coopérations à travers les séjours scientifiques.....	24
III – Manifestations scientifiques.....	24
IV – Publications scientifiques.....	25
A.- Ouvrages scientifiques (ou chapitres de ces ouvrages) (OS).....	25
1. Ouvrages.....	25
2. Chapitres d'ouvrages.....	26
3. Directions d'ouvrages ou de revues (DO).....	28
B.- Articles, chroniques, commentaires.....	30

1. Articles dans des revues nationales ou internationales avec comité de lecture répertoriées dans des bases de données internationales (ACL)	30
2. Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées dans des bases de données internationales (ACLN)	32
3. Articles dans des revues sans comité de lecture non répertoriées dans des bases de données internationales (ASCL).....	33
C.- Communications	33
1. Communications avec actes dans un congrès national (ACTN).....	33
2. Communications avec actes dans un congrès international (ACTI)	34
3. Communications sans actes dans un congrès (COM)	34
4. Conférences	35
D.- Autres productions	36
1. Chroniques.....	36
2. Interviews, articles de presse et publications média	36
3. Traductions & comptes rendus d'ouvrages	37
4. Rapports & activités d'expertise	37
Table des matières	39

Édition et photographies : ILF GERJC
Rédaction : Nataša Danelciuc-Colodrovschi
Maquette et conception : Catherine Soullière